Les parents de l'assassin sont riches, et, suivant la coutume musulmane, ils ont offert aux parents de la victime, qui sont très pauvres, le prix du sang, pour racheter la vie du condamné.

Bien que la somme *fût très forte*, 15.000 piastres, les parents de la victime ont refusé en présence du Bey. Le père était tenté d'accepter, mais la mère, une vieille femme furieuse, repoussa vigoureusement l'or que son mari allait prendre, et exigea la mort du coupable.

Alors, suivant la loi, le Bey qui était venu exprès de son palais de Dernech, pour présider cette lugubre cérémonie, prononça la sentence sacramentelle.

Le condamné marcha résolument vers le gibet, auquel il fut pendu en présence d'une grande foule. A neuf heures et demie, justice était faite.

Dernière Heure

Les Congrégations

Chartres, 24 juin. — Les demandes d'autorisation des sœurs de Notre-Dame et des sœurs de St-Paul de Charité d'une part, et d'autre part par les sœurs de la Présentation de la Ste-Vierge de Tours et des sœurs de Charité de Ruisle-sur-Loir pour 18 écoles qu'elles dirigent en Eure-et-Loir, viennent d'être rejetées. Il leur est accordé un délai de fermeture qui expirera le 15 août.

Les retraites ouvrières

Paris, 24 juin. — M. Millerand, président de la Commission d'assurance et de prévoyance sociale, vient d'adresser la lettre suivante au président du Conseil :

Monsieur le Président,

A la date du 19 mai, j'ai eu l'honneur de vous écrire au nom de la commission d'assurance et de prévoyance sociale, pour vous prier de vouloir bien, avec vos collègues des finances et du commerce, *vous rendre devant elle pour lui faire connaître l'opinion du gouvernement* sur la proposition de loi relative aux retraites. Je vous serais obligé de me dire quelle réponse je dois transmettre à la commission.

Veuillez agréer, etc.

Yacoub à l'île de Ré

La Rochelle, 24 juin. — Yacoub, le principal insurgé de Margueritte, est arrivé ce soir à La Rochelle. Il a été interné à la prison. Yacoub sera embarqué demain pour le pénitencier de l'île de Ré.

Pierre Ier abdiquerait

Londres, 24 juin. — Dans une interview avec le correspondant du *Daily-Express*, un ministre a dit notamment : « Pierre Ier joue avec la dynamite s'il essaie de punir le crime. La seule chose qu'il peut faire c'est d'abdiquer en faveur de son fils. Ceci est prévu et sera un fait accompli dans peu de mois ».

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés dans le scrutin sur l'ensemble de la proposition de loi sur la sécularisation adoptée après rectification, par **306** voix contre **63**.

Ont voté *contre* : MM. Bebarelle, Delaune, Rose, Vallée.

Se sont *abstenus* : MM. Adam, Barrois, Bonte, Cardon, Henry Cochin, Dansette, Groussau, Gaillain, abbé Lemire, Lozé, de Montalembert, Motte, Pichon, Tailliandier.

Absents par *congé* : MM. Delelis, Jonnart, Morel, Ribot.

Tous les autres ont voté *pour*.

Récompenses honorifiques

Des mentions honorables et des lettres de félicitations ont été décernées aux personnes suivantes du Nord et du Pas-de-Calais qui ont accompli des actes de courage pendant le mois de mai 1903 :

Mentions honorables. — MM. Maréchal, concierge à l'hôpital général de Valenciennes; Rameaux, portier à Tourcoing; Léchevin, négociant à Valenciennes.

Lettres de félicitations. — MM. Dutemple, mineur à St-Saulve; Place, contremaître de verrerie à Denain; Trécat, sapeur à la compagnie de sapeurs-pompiers de Denain; Emirgand, bourrelier à Vieux-Condé; Lefèvre, facteur receveur à Wailly-Beaucamp; Crespin, journalier à Fléchin.

L'avancement des instituteurs

Lecteur assidu du *Progrès du Nord*, j'y ai pris connaissance des dispositions adoptées par la commission du budget en vue de « corriger » les injustices de la loi de 1889.

Les dites dispositions atteindront-elles ce but ?...

En 1889, les instituteurs — directeurs d'école et adjoints — de certaines villes ont vu leur traitement garanti en totalité — traitement de l'Etat, plus traitement communal, — tandis que leurs collègues, pourtant tout aussi méritants qu'eux, mais qui exerçaient dans des endroits moins importants, se sont vu refuser la même faveur : seul le traitement de l'Etat leur fut garanti. Conséquences : les premiers furent versés dans les classes supérieures et les autres dans la 5e classe — la dernière — et durent recommencer péniblement l'ascension de l'échelle. Les uns sont de première classe depuis longtemps, tandis que leurs collègues du même âge et même plus âgés sont encore aujourd'hui, quoique de valeur égale, plus ou moins éloignés du même but.

Or, en autorisant jusqu'à présent l'Administration à proposer au choix pour une classe supérieure — même la 1re — tout membre du *personnel ayant au moins 3 ans de service dans* la classe précédente, on lui donnait la faculté de réparer peu à peu les injustices de la loi. Mais la réparation n'est pas encore complète à l'heure actuelle et si on exige désormais 6 ans de stage dans la 2e classe avant de pouvoir être promu à la 1re, on continuera de voir des maîtres de même valeur, ayant le même nombre d'années de services, dont les uns — les heureux de 1889 — sont en 1re classe depuis 7 ans et plus et d'autres — les sacrifiés d'alors — arrivent seulement en 2e classe, s'ils y sont, ou n'y figurent que depuis un an ou deux.

Les nouvelles dispositions vont donc non corriger, mais consacrer certaines injustices de la *loi de 1889, en empêchant l'Administration d'achever* son œuvre de réparation. Car, il est évident *que si elles sont votées, beaucoup d'instituteurs* de la catégorie que je signale, quoique méritants, n'atteindront pas à la 1re classe en temps utile pour que leur retraite soit basée sur le traitement de cette classe.

Vu cet état de choses, la Commission, qui me paraît animée d'un grand esprit de justice, ne *pourrait-elle décider que le stage de 3 ans en 2* classe sera suffisant pour les maîtres qui ont au moins 27 ans de services.

Examinons en effet quel sera désormais l'avancement pour les nouveaux venus dans l'enseignement.

Les années de services comptent à partir de 18 ans.

Après un stage de 2 ans, les maîtres peuvent se présenter aux examens du certificat d'aptitude pédagogique et être titularisés au 1er janvier suivant, soit après 3 ans de services. Ajoutons, si vous le voulez bien, les 2 années de service militaire — nous supposons en vigueur la loi de deux ans — cela nous donne 5 ans pour arriver à la 5me classe.

5 ans après, tout maître sera de 4e classe avec *10 ans de service. Après 5 nouvelles années*, il sera de 3e classe avec 15 ans de service. Six ans plus tard, il sera de 2e classe avec 21 ans de service. Enfin, après 6 autres années, il pourra être de 1re classe avec 27 ans de service.

N'est-il donc pas juste de permettre à l'Administration de proposer comme par le passé pour la 1re classe, ainsi que je le disais plus haut, les maîtres qui ont au moins 27 ans de service dont 3 dans la 2e classe ? Ce sera lui rendre possible, je le répète, l'achèvement de l'œuvre de réparation qu'elle s'était imposée. Dans le cas contraire, les sacrifiés de 1889 resteraient les sacrifiés d'aujourd'hui et se demanderaient avec amertume si le gouvernement n'agit pas de parti-pris à leur égard et le découragement ne ferait que s'accentuer parmi eux.

S'il est bon de penser aux jeunes pour conjurer le péril primaire, il serait profondément injuste de continuer de sacrifier une catégorie de maîtres qui ont donné, aussi bien que d'autres, tant de preuves de leur attachement à leurs devoirs professionnels et à la République.

Telles sont, Monsieur le Rédacteur en chef, *les indications qu'il conviendrait peut être de* mettre en relief auprès de la Commission et du Parlement afin de faire en sorte que la nouvelle loi soit moins boiteuse et plus équitable que son aînée.

Un instituteur.

ROUBAIX

A propos de la conférence de Pressensé. — Le P. O. F. sentant toute l'iniquité de sa conduite de dimanche dernier, voyant que ses troupes protestent et quittent en masse ses rangs, cherche à donner le change à l'opinion publique, à sortir du mauvais cas dans lequel il s'est placé par abus de confiance.

Actuellement pour en arriver à atténuer l'impair fait, tous les moyens semblent bons aux organisateurs du boucan qui a fait avorter la conférence du citoyen de Pressensé.

Hier, les meneurs du P. O. F. ont fait afficher en ville un placard explicatif de leur conduite que rien ne peut excuser. Cette affiche n'a trompé personne, tant nos concitoyens sont fixés sur les « bonnes raisons » que peut avoir le P. O. F., faisant ouvertement le jeu de la réaction.

En réponse à l'affiche du P. O. F., véritable tissu de mensonges, la section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme a fait placarder la protestation suivante :

MISE AU POINT

La section roubaisienne du Parti Ouvrier Français ne craint pas de recourir au *mensonge* pour tâcher d'excuser le rôle inqualifiable joué par ses adhérents à la conférence de de Pressensé.

Elle ose écrire :

« *Une délégation composée des soussignés* (Bailleul, Wattremez, Lefebvre, Lebas, est allée avant la réunion trouver le Comité de la Ligue pour lui soumettre la décision du Parti qui était celle-ci : M. de Pressensé parlera sous l'autorité de Jules Guesde qui incarne le P. O. F. ou il ne parlera pas. Elle ne fut combattue ouvertement par aucun membre de ce comité. Certains même s'y montraient favorables ».

Voici la vérité :

Trois représentants du P. O. F., Bailleul, Lefebvre et Lebas, se sont contentés de poser cette question pour la forme, à quelques membres du Comité, *au moment où ceux-ci allaient pénétrer dans le Théâtre Deschamps*, et alors que le boucan organisé par ces mêmes Bailleul, Lefebvre et Lebas battait son plein à l'intérieur, depuis plus d'un quart d'heure. *Jamais un membre du P. O. F. ne s'est présenté au Comité de la Ligue des Droits de l'Homme*, qui d'ailleurs aurait énergiquement repoussé cette proposition, si elle lui avait été faite.

Nouveau *mensonge* quand ils affirment que « depuis les deux ou trois ans qu'il se dit socialiste, M. de Pressensé insulte tous les jours le P. O. F., ainsi que ses meilleurs militants. »

« Je défie qui que ce soit, dit M. de Pressensé, de citer un discours, un article où j'ai injurié et même discuté spécialement Jules Guesde et son parti. »

Que valent les accusations mensongères des Guesdistes en face des déclarations loyales du député de Lyon, dont la bonne foi et la droiture ne sont mises en doute par aucun parti.

Mais les Guesdistes ont fait pire que de mentir ; ils ont tendu un véritable *guet-apens* aux républicains de la Ligue des Droits de l'Homme.

On en jugera par la lettre suivante adressée, dix jours avant la conférence, au Comité de la Ligue, par le citoyen Lefebvre, secrétaire général du P. O. F.:

Parti Ouvrier français
Comité exécutif — Roubaix, le 11 juin 1903.
Section roubaisienne
73, boulevard de Belfort,
Roubaix

Monsieur Ego,

Le Parti ouvrier est avec tous ceux qui mènent campagne contre l'erreur, l'iniquité et la réaction.

Le Comité exécutif de la section roubaisienne du P. O. F. a décidé d'inviter ses membres à assister à la conférence de Pressensé, *croyant ainsi servir la propagande indispensable pour l'affranchissement complet de l'humanité.*

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Comité exécutif :
Le secrétaire,
H. LEFEBVRE.

P.-S. — Prière de nous envoyer le nombre de cartes dont vous pouvez disposer ; celles inutilisées vous seront rendues.

Après le **Mensonge** et le **Guet-apens**, après les vociférations entendues dans la salle de *réunion, il ne manquait que l'agression contre* le Député Socialiste, l'un des deux représentants du parti socialiste dans le bureau international socialiste.

Ce sera pour une autre fois !

Nous laissons aux consciences républicaines le soin de conclure. Nul doute que tous les vrais démocrates ne soient de notre avis quand nous crierons bien haut que de tels individus sont indignes du nom de citoyens, et qu'ils sont mûrs pour la réaction dont ils ne tarderont pas d'ailleurs à aller grossir les rangs.

Le Comité de la Ligue des Droits de l'Homme.
(Section Roubaisienne).

Cette mise au point était nécessaire pour qu'une fois de plus les meneurs du P. O. F. roubaisien, soient sévèrement jugés par l'opinion publique.

Ils ont beau faire et dire, dimanche dernier, ils se sont montrés les précieux auxiliaires de la réaction et rien ne pourra faire disparaître cette tare.

Toutes les « bonnes raisons » qu'ils sortent actuellement pour défendre leur mauvaise cause arrivent tardivement : ils ont forfait à l'honneur qui leur commandait de respecter une réunion à laquelle ils avaient demandé d'assister en gens convaincus, ils ont été traîtres à la République en empêchant une réunion républicaine d'avoir lieu ; ils ont fait le jeu de la réaction et des congrégations en empêchant un orateur républicain socialiste et anti-clérical de se faire entendre.

Quoi qu'ils disent et quoi qu'ils fassent, ces faits indéniables se dresseront toujours entre les vrais républicains et eux.

Marius VÉRAN.

Comité républicain radical. — Les *membres du Comité radical sont priés d'assister* à la réunion qui aura lieu vendredi 26 courant, à 8 h. 1/2 du soir, chez M. Albert Chevalier, café de la Presse, place du Trichon.

L'industrie cotonnière en Angleterre

Manchester, 23 juin. — La Fédération des filateurs envoie aujourd'hui à ses adhérents une résolution demandant à toute l'industrie cotonnière de ne plus travailler que quatre jours par *semaine jusqu'à nouvel ordre à partir du 27* juin.

Elle ajoute, dans cette circulaire, qu'il faut que le mouvement pour la réduction de la production devienne général. Il y va de l'intérêt des ouvriers comme des patrons.

Des mesures énergiques et générales peuvent seules porter remède à la situation actuelle.

Société de Secours mutuels des Anciens Sous-Officiers. — La Société de Secours mutuels des Anciens Sous-Officiers français a tenu sa réunion trimestrielle le dimanche 21 courant, à 5 heures, en son local, Café Lecry, place de la Fosse-aux-Chênes, sous la présidence de M. Hagard.

Après avoir donné lecture du procès-verbal de la *dernière réunion*, le secrétaire expose la situation financière de la Société : Celle-ci est excellente, et les chiffres en sont adoptés à l'unanimité, aux applaudissements des sociétaires, venus en très grand nombre.

Le président expose ensuite qu'il a reçu de M. le maire d'Halluin une demande de partici*pation à la fête militaire du dimanche 5 juillet.* Cette sortie, qui ne pourra que resserrer davantage si c'est possible les liens de camaraderie existants entre les sociétaires, est adoptée par eux avec empressement. Ceux qui n'étaient pas présents peuvent envoyer leur adhésion jusqu'au 2 juillet, au café Lecry.

La « Mutuelle de Tourcoing » organisant une tombola dont le prix des billets est fixé à 0.10 centimes, pour couvrir les frais d'organisation d'une grande fête mutualiste, il est voté à la société amie une somme destinée à l'achat d'un bronze d'art qui viendra s'ajouter aux nombreux lots déjà reçus par elle. En outre, les sociétaires se sont empressés de prendre leur part de billets et le *président engage* les absents à apporter leur obole à la mutualité.

Les noms des dix nouveaux sociétaires admis sont ensuite donnés et l'on constate avec satisfaction que leur nombre s'accroît normalement suivant les espérances fondées au début de la transformation. M. Hagard insiste néanmoins *sur la propagande incessante qu'il y a lieu de* faire pour le recrutement car il faut que la société soit une des plus importantes de la région. En passant, il prie les parrains des nouveaux présentés de s'entourer de tous les renseignements possibles afin de n'amener que des sociétaires dont l'état de santé soit aussi florissant que celui *actuel de la caisse afin de laisser* celle-ci à l'abri des attaques de la maladie.

La Commission s'est occupé du remaniement du règlement et M. Hagard donne lecture des principaux articles revisés qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée à la prochaine réunion générale. En voici un résumé :

Premières mises. — Elles seront échelonnées *suivant l'âge de chaque candidat.* La limite d'âge sera portée à 45 ans.

Maladie. — Le sociétaire aurait droit en cas de maladie aux indemnités suivantes :

3 francs par jour pendant 3 mois ; 2 francs par jour pendant 3 mois ; 1 franc par jour pendant 6 mois.

Décès. — En cas de décès il serait alloué à la veuve une pension de trois cents francs.

Pension de retraite. — Elle est acquise après 15 ans de sociétariat et 55 ans d'âge au prorata des années de présence dans la société.

Les membres ayant des observations à présenter sont priés de les adresser par écrit avant 15 jours.

M. Bauchart, sociétaire, photographe, rue du Moulin, fait connaître que la photographie de la société coûte, encadrement compris 9 fr. 50.

Monsieur Hagard lève la séance en donnant rendez-vous à tous les camarades pour la sortie d'Halluin, le dimanche 5 juillet. Une convocation ultérieure donnera le détail de cette excursion à laquelle il compte voir assister tout le monde afin de faire ressortir la bonne marche et la vitalité de la Société.

Outrages et mendicité. — Mardi vers 6 heures 1/4 du soir, les agents Marcelli et Locufier ont mis en état d'arrestation le nommé Lepage Eugène, 48 ans, rempailleur de chaises, sans domicile fixe, inculpé d'outrages et de mendicité.

Accidents du travail. — M. Wittehood Henri, 19 ans, soigneur de cardes chez M. L. Allart, demeurant rue de Soubise, 34, a eu l'annulaire droit pris à l'engrenage d'une carde.

— M. Jules Delphens, 33 ans, plafonneur, demeurant à Wattrelos, s'est blessé à l'épaule, en tombant d'une échelle, chez M. Planquart.

Grandes diminutions sur la **Mercerie** aux **Galeries Lilloises.**

Au Minck. — Il a été saisi hier matin au minck, 500 kilos de poissons de mauvaise qualité.

Vol de tuyaux. — Dans le courant de la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs inconnus se sont introduits dans la cave de l'estaminet tenu par Mme Nickès Mathilde, veuve *Devries, boulevard d'Halluin, 13, en fracturant* une porte donnant dans le couloir. Ils ont volé six mètres de tuyaux de pompe à bière.

Une enquête est ouverte au 1er arrondissement.

Arrestation d'une expulsée. — Hier *après midi, vers 2 heures, les agents* Depaire et Hamelle ont mis en état d'arrestation, pour infraction à un arrêté d'expulsion, la nommée Soenen Rosalie, 24 ans, soigneuse, demeurant rue Bornoville, 15, à Mouscron.

Vol au comptoir. — Mardi, vers huit heures du soir, un individu s'est introduit dans l'estaminet des époux Lefebvre, rue de Lille, 224, et, profitant de l'absence de Mme Lefebvre, a dérobé une somme de 8 fr. qui se trouvait dans le tiroir du comptoir.

Tramways électriques de Roubaix à Lille. — L'autorisation n'étant pas encore parvenue au siège de la Compagnie des tramways électriques de Lille et de sa banlieue, le service des tramways électriques de Roubaix à Lille ne fonctionnera pas encore aujourd'hui.

L'affaire des faux mandats. — La 6e chambre du Tribunal correctionnel de Bruxelles, vient de condamner Jeanne Lejeune, femme Dampierre et Clotilde Cacheleux, épouse Moirez, inculpées dans l'affaire des mandats-postes lavés, à 6 mois de prison.

Albert Moirez, ancien marchand à Roubaix, reconnu coupable de soixante-neuf *faux* et port de faux noms, a était condamné, par défaut, à 2 ans et 3 mois de prison.

Dans le canal. — Mardi soir, le jeune Isidore Boutry, âgé de 5 ans, demeurant quai de Rouen, est tombé dans le canal près de l'ave*nue Ampère.*

Il en a été retiré aussitôt par M. Clovis Deprate, tisserand, demeurant rue Desaix, 50.

Fin de saison aux GALERIES LILLOISES. Prix extrêmement avantageux en **Confections p. Dames et Modes.**

Ivresse et rébellion. — Hier, vers 6 heures 20 du soir, le nommé Charles Crépel, âgé de 24 ans, marchand, demeurant rue de la Paix, cour Favien, se trouvait en état d'ivresse, sur la Grande-Place, cherchant querelle aux passants.

Invité au calme par les agents, il injuria ces derniers, les menaçant d'un gros canif qu'il tenait ouvert dans sa main.

Mis en état d'arrestation, il opposa une vive résistance aux agents de l'autorité, blessant même l'un d'eux à la main, avec son canif.

Crépel a été écroué au poste central.

SAVON LUMINOL
POUR LE LINGE ET LES LAINES
Economie de linge,
Economie de temps,
Economie d'argent,
sont réalisées par l'emploi du LUMINOL.
Victor VAISSIER (*Hors Concours*)

TOURCOING

Les grèves d'ouvriers de filatures

Nous avons annoncé hier la mise en grève de 90 ouvriers de la filature Masurel-Leclercq, rue du Collecteur : 18 fileurs, 54 rattacheurs et 18 bâcleurs, lesquels demandent à être payés à la journée et non au compte.

Une délégation des grévistes a eu, hier après-midi, une entrevue avec le patron, mais cette entrevue n'a donné aucun résultat.

***

A la filature Herbaut-Tibauts

Hier matin, à la suite du déjeuner, seize bâcleuses de la filature Herbaux Tibauts, rue Faidherbe, ont cessé le travail demandant une *augmentation de salaire de 0,25 par jour* soit 2 fr. au lieu de 1,75.

Vers dix heures, douze fileurs et 26 rattacheurs de la même maison ont à leur tour abandonné le travail déclarant ne pouvoir se passer de l'aide des bâcleurs.

A son tour le patron a fait arrêter le travail par onze ouvrières de la préparation.

***

Chez Lamourette frères

La situation ne s'est pas modifiée au cours de la journée d'hier. Les patrons fondeurs ont eu une réunion hier soir. Nous ignorons ce qui s'est dit dans cette réunion.

Les mouleurs en grève nous prient de vouloir bien revenir sur le cas des deux ouvriers mouleurs de *Lille, qui sont venus les premiers jours* de la grève, travailler à la fonderie Lamourette.

Ces ouvriers ignoraient complètement, paraît-il, qu'ils venaient remplacer les grévistes.

Ils se trouvaient à Denain lorsqu'ils furent embauchés par un inconnu pour venir travailler dans une nouvelle fonderie d'acier à Tourcoing.

Ils ont donc été de bonne foi et les grévistes tiennent à leur rendre ce témoignage public qu'ils n'ont pas trahi sciemment la cause de leurs camarades.

LES CAMBRIOLEURS

Coup de revolver tiré par un voisin

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, vers 1 heure du matin, des malfaiteurs après avoir brisé un carreau d'une fenêtre s'introduisirent dans le cabaret de M. Desmarchelier, rue de *Calais, 76. Ils firent main-basse* sur 3 litres de liqueurs et sur 4 pipes en bois le tout valant 5 à 6 francs.

Un voisin de M. Desmarchelier, M. Henri Dufermont, ayant entendu du bruit ouvrit sa fenêtre et aperçut trois individus d'une vingtaine d'années qui à ce moment prenaient la fuite. M. Dufermont tira un coup de revolver dans la direction des cambrioleurs, mais sans les atteindre.

Le même trio de malandrins, suppose-t-on, avait un instant auparavant tenté de s'introduire chez M. Debaets, épicier, à l'angle des rues de Calais et du Flocon, mais ils furent entendus et mis en fuite avant d'avoir pu donner suite à leur criminel projet.

La police recherche activement ces audacieux malfaiteurs.

Lycée de Tourcoing. — M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'offrir la présidence de la distribution des prix à M. Henri Chamard, professeur de littérature française, à la Faculté des Lettres de Lille.

Outrage public à la pudeur. — La police a mis en état d'arrestation le nommé Louis Spriael, 42 ans, rue du Brun-Pain, sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur.

Une fillette de 3 ans mordue par un chien suspect de rage. — Mme veuve Honoré, demeurant rue d'Anzin, 10, possédait un chien fox terrier, âgé de 6 mois, qu'elle tenait à l'attache. Hier matin, vers dix heures, l'animal brisa sa chaîne et se sauva sur la rue. Quelques instants plus tard il rentra dans la maison et se jeta alors sur une fillette de 3 ans, Julia Delattre, nièce de Mme Honoré, et lui fit plusieurs morsures légères aux fesses.

Le chien fut abattu et son cadavre soumis à l'examen de M. Philippe, vétérinaire qui l'a déclaré suspect de rage.

La fillette mordue sera envoyée à Lille pour suivre le traitement anti-rabique de l'Institut Pasteur.

Accidents du travail. — M. Emile Vanpoucke, 28 ans, terrassier, occupé aux travaux du quai de Bordeaux pour le compte de M. Guiot-Morel, entrepreneur, s'est contusionné à l'épaule droite en portant un madrier. Docteur Vienne, 6 jours.

— Mlle Marie Bulteel, 20 ans, dévideuse chez C. et F. Flipo, rue Vinoc-Chocqueel, a eu le pouce droit écrasé dans le va et vient d'un bobinoir. Docteur Vanneufville, 6 jours.

— M. Julien Regnier, 28 ans, homme de peine chez M. Noz et Cie, rue des Poutrains, a fait une chute sur un wagonnet et s'est blessé à la jambe droite. Docteur Debuchy, 10 jours.

— M. Oscar Wagghenaere, 20 ans, homme de peine au peignage de La Tossée, a été blessé à la cuisse droite par un couteau dont il se servait pour couper des toiles et qu'il avait mis tout ouvert dans sa poche. Docteur Leduc, 8 jours.

— M. Augustin Vincke, 42 ans, décanteur d'eaux au peignage Lorthiois-Motte fils, a fait une chute pendant son travail et s'est contusionné à la région lombaire droite. Docteur Beuique, 10 jours.

— M. Désiré Hornaert, 40 ans, plafonneur chez Descamps Lamand et fils, rue Ste-Barbe, a reçu de la chaux dans l'œil gauche en déchargeant un tonneau. Docteur Vienne, 20 jours. Cet accident peut compromettre l'acuité visuelle de l'œil.

— Mlle Andria Leclercq, 13 ans, bâcleuse chez Christory fils, rue de Renaix, a été blessée au doigt. Docteur Bourgois, quelques jours.

— M. Léon Lefranc, 34 ans, mécanicien-ajusteur chez Emile Parmentier, fabricant de tapis rue de Paris, a été atteint à l'œil gauche par une paillette de fer. Docteur Desbonnets, 5 jours.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : Marée, 135 kg ; artichauts 250 ; fraises 275 kg ; noires, 40 k. ; amandes vertes, 10 k. ; asperges, 22 bottes ; beurre, 32 k. ; fromage, 15 k. ; salades 200 ; pommes de terre, 50 kg.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Stand du Franc-Tireur. — Dimanche 28 juin 1903, grand tir aux pigeons au posé. 400 fr. de prix en espèces et un joli bronze d'art, divisés en 36 prix. Mise : 3 fr. 50.

1er prix, 50 fr. et un joli bronze — 2e, 35 fr. — 3e, 25 fr. — 4e, 20 fr. — du 5e au 10, 15 fr. — du 11e au 20e, 10 fr. — du 21e au 36e, 5 fr.

LILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Ligue des Brasseurs

La Ligue des Brasseurs tenait hier ses assises annuelles et le programme de la journée, élaboré par M. Bourigeaud, n'a pas permis aux hôtes des Lillois de s'ennuyer un seul instant.

A dix heures et demie, s'ouvrait dans l'annexe du *Grand Hôtel* l'assemblée générale statutaire à laquelle assistaient une centaine de membres.

Au bureau prennent place : MM. Didry, président ; Paul Bont, vice-président ; Caillaux, Michiels, Derivaux, Julien Bourigeaud, membres du Conseil d'administration.

M. Bourigeaud donne le compte-rendu des travaux de la Ligue pendant l'année écoulée et constate, aux applaudissements de l'assistance, que l'encaisse qui s'élève à 4.518 fr. 94 sera prochainement, avec la perception des cotisations, de près de 7.000 fr.

Le nombre des sociétaires est actuellement de 125.

L'ordre du jour appelle la nomination de quatre *nouveaux membres du Conseil d'Administration.* Sont élus : MM. Michiels de Bergues ; Bouillet de Fives-Lille ; Brasseur de Clary ; Viseur de Beaumont.

M. Didry, président, déclare qu'ayant cessé l'exploitation de la brasserie, il donne sa démission. L'assemblée cherche vainement à le *faire revenir sur sa détermination et d'insistance lasse*, nomme comme président M. Bont, de Toufflers, qui est remplacé à la vice-présidence par M. Viseur, de Beaumont.

Ces formalités accomplies, M. Bourigeaud fait une communication très importante sur

Le prélèvement d'échantillons de bière

La Régie, dit-il, prélève trois échantillons. L'un est *envoyé au laboratoire du ministère des* finances pour y être analysé, un autre conservé à la régie et le troisième laissé au brasseur intéressé.

Souvent, le brasseur laisse « claquer » l'échantillon qu'il conserve. Le laboratoire de l'Etat fait l'analyse souvent inexacte.

D'une lettre lue à la barre du tribunal civil d'Arras, il résulte que 90 0/0 de ses analyses sont entachées d'erreurs — erreurs toujours préjudiciables aux brasseurs.

En présence de cette situation, M. Bourigeaud conseille aux brasseurs, qui restent toujours en possession de l'un des trois échantillons prélevés, de ne pas laisser fermenter cet échantillon, mais de le porter immédiatement à un laboratoire officiel dont les résultats puissent être, le cas échéant, *opposés à ceux du laboratoire* du ministère des finances.

Les droits sur les houblons

On passe à la discussion des questions portées à l'ordre du jour. M. Bont fait une conférence

---

291

Les Mystères de Paris

Par Eugène SUE

— Messieurs... à vous, à vous ! voici le patron qui monte, cria le saute-ruisseau en entrant dans l'étude, toujours armé de sa carcasse.

Aussitôt les jeunes gens regagnèrent à la hâte leurs tables respectives, sur lesquelles ils se courbèrent en agitant leurs plumes, pendant que le saute-ruisseau déposait momentanément le squelette du dindon dans un carton rempli de dossiers.

Jacques Ferrand parut en effet.

S'échappant de son vieux bonnet de soie noire, ses cheveux roux, mêlés de mèches grises, tombaient en désordre de chaque côté de ses tempes ; quelques-unes des veines qui marbraient son crâne paraissaient injectées de sang, tandis que sa face camuse et ses joues creuses étaient d'une pâleur blafarde. On ne pouvait voir l'expression de son regard, caché sous ses larges lunettes vertes ; mais la profonde altération des traits de cet homme annonçait les ravages d'une passion dévorante. Il traversa lentement l'étude, sans dire un mot à ses clercs, sans même paraître s'apercevoir qu'ils fussent là, entra dans la pièce où se tenait le maître-clerc, la traversa ainsi que son cabinet, et redescendit immédiatement par le petit escalier qui conduisait à la cour.

Jacques Ferrand ayant laissé derrière lui toutes les portes ouvertes, les clercs purent à bon droit s'étonner de la bizarre évolution de leur patron, qui était monté par un escalier et descendu par un autre, sans s'arrêter dans une seule des chambres qu'il avait traversés machinalement.

XIII

Luxurieux point ne seras

Il fait nuit. Le profond silence qui règne dans le pavillon habité par Jacques Ferrand est interrompu de temps en temps par les gémissements du vent et par les rafales de la pluie qui tombe à torrents. Ces bruits mélancoliques semblent rendre plus complète encore la solitude de cette demeure.

Dans une chambre à coucher du premier étage, très confortablement meublée à neuf et garnie d'un épais tapis, une femme se tient debout devant une cheminée où flambe un excellent feu.

Chose assez étrange ! au milieu de la porte soigneusement verrouillée qui fait face au lit, on remarque un petit guichet de cinq ou six pouces carrés qui peut s'ouvrir du dehors.

Une lampe à réflecteur jette une demi-clarté dans cette chambre tendue d'un papier grenat ; les rideaux du lit, de la croisée, ainsi que la couverture d'un vaste sofa, sont de damas soie et laine de même couleur.

Nous insistons minutieusement sur ces détails du demi-luxe si récemment importé dans l'habitation du notaire, parce que ce demi-luxe annonce une révolution complète dans les habitudes de Jacques Ferrand, jusqu'alors d'une avarice sordide et d'une insouciance de Spartiate (surtout à l'endroit d'autrui) pour tout ce qui touchait au bien-être.

C'est donc sur cette tenture grenat, fond vigoureux et chaud de ton, que se dessine la figure de Cecily, que nous allons tâcher de peindre. D'une stature haute et svelte, la créole est dans la fleur et dans l'épanouissement de l'âge. Le développement de ses belles épaules et de ses larges hanches fait paraître sa taille ronde si merveilleusement mince, que l'on croirait que Cecily peut se servir de son collier pour ceinture.

Aussi simple que coquet, son costume alsacien est d'un goût bizarre, un peu théâtral, et ainsi d'autant plus approprié à l'effet qu'elle a voulu produire. Son spencer de casimir noir, à demi-ouvert sur sa poitrine saillante, très long de corsage, à manches justes, à dos plat, est légèrement brodé de laine pourpre sur les coutures et rehaussé d'une rangée de petits boutons d'argent ciselés. Une courte jupe de mérinos orange, qui semble d'une ampleur exagérée quoiqu'elle colle sur des contours d'une richesse sculpturale, laisse voir à demi le genou charmant de la créole, chaussée de bas écarlates à coins bleus, ainsi que cela se rencontre chez les vieux peintres flamands, qui montrent si complaisamment les jarretières de leurs robustes héroïnes. Jamais artiste n'a rêvé un galbe aussi pur que celui des jambes de Cecily ; nerveuses et fines au-dessous de leur mollet rebondi, elles se terminent par un pied mignon, bien à l'aise et bien cambré dans son tout petit soulier de maroquin noir à boucles d'argent.

Cecily, un peu penchée sur le côté gauche, est debout en face de la glace qui surmonte la cheminée... L'échancrure de son spencer permet de voir son cou élégant et potelé, d'une blancheur éblouissante, mais sans transparence.

Otant son béguin de velours cerise pour le remplacer par un madras, la créole découvrit ses épais et magnifiques cheveux d'un noir bleu, qui, séparés au milieu du front et naturellement frisés, ne descendaient pas plus bas que le collier de Vénus qui joignait le col aux épaules.

Cecily, nous l'avons dit, à peine arrivée en Allemagne, ayant d'abord été débauchée par un homme affreusement dépravé, put, à l'insu de David, qui l'aimait avec autant d'idolâtrie que d'aveuglement, déployer et exercer pendant quelque temps ses dangereuses séductions ; mais bientôt le funeste scandale de ses aventures fut dévoilé ; on fit d'horribles découvertes, et cette femme dut être condamnée à une prison perpétuelle. Que l'on joigne à ces antécédents un esprit souple, adroit, insinuant, une si merveilleuse intelligence, qu'en un an elle savait parler le français et l'allemand avec la plus extrême facilité, quelquefois même avec une éloquence naturelle ; qu'on se figure enfin une corruption digne des reines courtisanes de l'ancienne Rome, une audace et un courage à toute épreuve, des instincts d'une méchanceté diabolique, et l'on connaîtra à peu près la nouvelle servante de Jacques Ferrand .. la créature déterminée qui avait osé s'aventurer dans la tanière du loup.

Et pourtant, anomalie singulière ! en apprenant par M. de Graün le rôle provocant et « platonique » qu'elle devait remplir auprès du notaire et à quelles fins vengeresses devaient aboutir ses séductions, Cecily avait promis de jouer son personnage avec amour, ou plutôt avec une haine terrible contre Jacques Ferrand, s'étant sincèrement indignée au récit des violences infâmes qu'il avait exercées contre Louise, récit qu'il fallut faire à la créole pour la mettre en garde contre les hypocrites tentatives de ce monstre.

Quelques mots rétrospectifs à propos de ce dernier sont indispensables.

Lorsque Cecily lui avait été présentée par madame Pipelet comme une orpheline sur laquelle elle ne voulait conserver aucun droit, aucune surveillance, le notaire s'était peut-être senti moins encore frappé de la beauté de la créole que fasciné par son regard irrésistible, regard qui, dès la première entrevue, porta le feu dans les sens de Jacques Ferrand et le trouble dans sa raison. Car, nous l'avons dit à propos de l'audace insensée de quelques-unes de ses paroles, lors de sa conversation avec madame la duchesse de Lucenay, cet homme, ordinairement si maître de soi, si calmé, si fin, si rusé, oubliait les froids calculs de sa profonde dissimulation, lorsque le démon de la luxure obscurcissait sa pensée. D'ailleurs il n'avait pu nullement se défier de la protégée de madame Pipelet.

Après son entretien avec cette dernière, Mme Séraphin avait proposé à Jacques Ferrand, en remplacement de Louise, une jeune fille presque abandonnée dont elle répondait... Le notaire avait accepté avec empressement, dans l'espoir d'abuser impunément de la condition précaire et isolée de sa nouvelle servante.

Enfin, loin d'être prédisposé à la méfiance, Jacques Ferrand trouvait dans la marche des événements de nouveaux motifs de sécurité. Tout répondait à ses vœux. La mort de madame Séraphin le débarrassait d'une complice dangereuse. La mort de Fleur-de-Marie (il la croyait morte) le délivrait de la preuve vivante d'un de ses premiers crimes. Enfin, grâce à la mort de la Chouette et au meurtre inopiné de la comtesse Mac-Grégor (son état était désespéré), il ne redoutait plus ces deux femmes dont les révélations et les poursuites auraient pu lui être funestes...

Nous le répétons, aucun sentiment de méfiance n'étant venu balancer dans l'esprit de Jacques Ferrand l'impression subite, irrésistible, qu'il avait ressentie à la vue de Cecily, il saisit avec ardeur l'occasion d'attirer dans sa demeure solitaire la prétendue nièce de madame Pipelet.

(*A suivre*)